



Voeux de la municipalité
Samedi 05 janvier à 19 h 30
Salle Multi-Activités



TREDION FLASH INFOS

JANVIER 2019

CALENDRIER

Samedi 19 janvier	Ass. Générale de l'Amicale des retraités-Salle Multi-activités
Vend. 25 janvier	Ass. Générale de La Chapelle St Nicolas-Salle Multi-activités
Sam. 26 janvier	Choucroute - Les cyclos-Salle polyvalente
Dim. 27 janvier	Galette des Rois du Foot-Salle des sports
Samedi 02 mars	Repas Paëlla du Basket-Salle polyvalente
Du 04 au 18 mars	Expo Images Nolfféennes - Médiathèque
Dim. 10 mars	Concours de belote-Salle Multi-activités
Samedi 23 mars	Ecole-Repas carnaval-Salle polyvalente
Samedi 30 mars	Repas du foot - Salle des sports

Chers amis,

Les fortes mobilisations de ces dernières semaines ont démontré le mal-être d'une importante partie de la population et mis en évidence les problèmes récurrents auxquels elle se confronte en milieu rural.

Je suis bien conscient que la baisse du pouvoir d'achat est un des principaux motifs de cette crise sociale. C'est dans ce contexte que vos élus(es) se démènent pour faire progresser votre commune et assurer votre bien-être en maintenant le niveau des taxes locales au plus bas.

Je vous souhaite une belle et heureuse année 2019 pleine de bonheur et de réussite.

JEAN-PIERRE RIVOAL



DEVENEZ UN COVOITUREUR SOLIDAIRE AVEC L'ASSOCIATION ÉHOP

Près d'un Français sur quatre déclare avoir déjà renoncé à un travail ou une formation, par manque de moyen de se déplacer (sondage ELABE 2016). Côté entreprises, certaines peinent à recruter sur des horaires atypiques (trois-huit) ou connaissent des fluctuations de présentéisme par manque de mobilité de leurs salariés.

Pour que la mobilité ne soit plus un frein à l'insertion professionnelle, l'association éhop, qui développe le covoiturage du quotidien, a créé en 2015 un service dédié : **éhop solidaires**. Son objectif : aider les publics fragiles en facilitant leurs déplacements vers les bassins d'emploi.

Depuis sa création, 25 000 covoitureurs se sont inscrits et plus de 500 demandes ont pu être traitées permettant aux personnes sans véhicule de se rendre à leur travail, formation, stage ou entretien d'embauche.

Pour continuer à faire fonctionner ce service, éhop a besoin de nouveaux covoitureurs solidaires, prêts à partager leur voiture afin d'aider des personnes à accéder à leur travail. Tous les trajets et tout type d'horaires sont les bienvenus.

Rendez-vous sur www.ouestgo.fr, la plateforme régionale dédiée au covoiturage domicile-travail et partenaire d'éhop. Il suffit ensuite de créer sa fiche et de cocher la case « je souhaite être covoitureur solidaire exclusif ».

L'équipe éhop sollicite les covoitureurs solidaires une à trois fois dans l'année par téléphone ou SMS pour aider une personne à se rendre à son travail ou à sa formation.

Vous êtes prêts ? Alors changez, testez et covoiturez !

Plus d'informations sur éhop solidaires (Origine du projet, chiffres clefs, témoignages) : <http://ehopcovoiturons-nous.fr/ehop-solidaires-le-projet>

APEL DE L'ÉCOLE SAINT-MARTIN

L'APEL de l'école Saint Martin de Trédion organisera de **nouvelles collectes de papiers**. Vous pourrez les déposer dans le local se situant près du cimetière de 10 h à 12 h le **samedi : 19 janvier, 16 février et 16 mars**

Venez nombreux !

Pour plus d'infos :

06.78.09.18.14 ou au

06.60.95.30.74.



ELECTIONS EUROPEENNES

Les lois du 1er août 2016 ont réformé les modalités d'inscription sur les listes électorales et institué un Répertoire Electoral Unique. Pour les prochaines échéances électorales (les élections européennes du dimanche 26 mai 2019), les nouveaux arrivants auront la possibilité de s'inscrire jusqu'au dimanche 31 mars 2019 : une permanence sera mise en place le samedi 30 mars en Mairie pour les nouvelles inscriptions.

Vous devez fournir les documents suivants : un titre d'identité et de nationalité **en cours de validité** (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire uniquement s'il est accompagné d'un justificatif de nationalité) et d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, téléphone fixe, eau...) **datant de moins de 3 mois**.



RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française, garçons et filles âgés de 16 ans doivent se recenser à la Mairie (soit eux-mêmes ou leur représentant légal) dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire, munis du livret de famille des parents et de leur carte nationale d'identité.



COURS D'INFORMATIQUE

Niveau débutant : le vendredi de 14 h 00 à 15 h 30.

Niveau initié : le jeudi matin de 09 h 30 à 12 h 00.

Inscription en mairie :
02.97.67.11.33



Le LAEP vous accueillera à la salle multi-activités, place St Christophe,

Le jeudi 31 janvier,
le jeudi 28 février et
le jeudi 28 mars 2019
de 9h15 à 11h15.

Renseignements : 02 97 53 04 31



Prochains ateliers sur la commune – Salle Multi-activités – Place St Christophe

de 9h30 à 11h30 :

Jeudi 10 janvier, Jeudi 24 janvier,
jeudi 07 mars, jeudi 21 mars et
jeudi 04 avril.



Collecte des encombrants

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Pour se débarrasser de déchets encombrants, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération organise trois collectes par an sur la commune. L'inscription est obligatoire au **02 97 68 33 81**. Pour la prochaine collecte, il est possible de s'inscrire jusqu'au **mardi 22 janvier midi (date limite d'inscription et non pas jour de collecte des encombrants)**. Les modalités plus précises seront ensuite données par téléphone aux personnes souhaitant et pouvant bénéficier du service). Cette collecte concerne les objets volumineux (literie, meubles démontés, gros électroménager), dans la limite de 1m3 par enlèvement. Les déchets doivent être déposés en bordure de voie publique la veille au soir précédent le jour annoncé de la collecte.

Tout dépôt d'encombrant n'ayant pas fait l'objet d'une inscription sera considéré comme un dépôt sauvage, il ne pourra être collecté par l'agglomération et sera susceptible de faire l'objet d'une verbalisation et d'un nettoyage facturé par la commune. Plus d'informations : **02 97 68 33 81**

www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

ATTENTION AUX FAUX SITES ADMINISTRATIFS ET AUX ARNAQUES EN LIGNE !

La plupart des démarches administratives peuvent se faire gratuitement en ligne sur les sites officiels de l'administration française. Il existe néanmoins des sites privés, souvent payants qui proposent de vous aider. Attention, il peut s'agir d'arnaques.

Comment reconnaître les faux sites administratifs ?

Le Centre européen des consommateurs a reçu plusieurs réclamations de consommateurs visant de faux sites administratifs qui proposent d'effectuer, moyennant rémunération, certaines démarches administratives en lieu et place des demandeurs. Ces sites n'hésitent pas à tromper le consommateur en prenant l'apparence de sites officiels : reproduction à l'identique de la charte graphique du site, usage des couleurs bleu-blanc-rouge, référence à des ministères, référencement en tête des moteurs de recherche.

Certains sites vont plus loin que le simple paiement du service. Les consommateurs doivent rester attentifs et vérifier qu'ils n'ont pas été abonnés, à leur insu, à un service dont ils n'ont pas besoin.

Pour éviter toute confusion, vérifier l'adresse Internet (URL) du site : les URL de l'administration française se terminent invariablement par ".gouv.fr" ou ".fr" et jamais par ".gouv.org" ou ".gouv.com".

Un site en ".fr" ne garantit pas obligatoirement qu'il s'agisse d'un site officiel et la société qui l'exploite peut ne pas être établie en France.



POINT ACCUEIL JEUNE

Il s'adresse : - Aux jeunes de 12 à 25 ans, rencontrant des difficultés : mal-être, problèmes de scolarité ou d'insertion, vie familiale, conduites à risques - Aux familles confrontées à des difficultés avec leurs enfants. Le PAEJ vous accueille à Elven, le lundi de 16h à 18h, sur rendez-vous, dans la Maison des Jeunes, 1 rue de la Passion. D'autres accueils existent à Vannes, Grand-Champ, Questembert. Pour prendre contact avec la coordinatrice du PAEJ : 06 48 60 62 40 ou contact@paej-paysdevannes.fr. L'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit.



Le service d'action sociale départementale reçoit les personnes qui peuvent être confrontées à différentes difficultés (administratives, budgétaires, de parentalité, de familles, de logement, d'insertion). Aude MONBOUSSIN et Nadège TASTARD, assistantes sociales de proximité, peuvent vous recevoir sur RDV les lundis après-midis et les jeudis matins à l'antenne sociale d'Elven, 2 bis place du Lurin. Vous pouvez prendre RDV auprès d'Isabelle RIO, secrétaire médico-sociale au 02.97.69.51.78.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2018

MODIFICATION DES STATUTS GRAND BASSIN DE L'OUST

Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust. Golfe du Morbihan Vannes Agglo est compétent en matière de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) depuis le 01 janvier 2018 et s'est substitué à notre commune au sein du Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust. En revanche pour les compétences hors GEMAPI, celles-ci sont toujours de la compétence de la commune et dans ce cadre la commune est toujours membre du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.

EXTENSION SALLE POLYVALENTE

Honoraires : maîtrise d'œuvre, SPS, contrôle technique

	13 060.00 €
Montant des travaux	89 546.40 €
Total (H T)	102 606.40 €
T.V.A. (20%)	20 521.28 €
Total (T.T.C.)	123 127.68 €

DEMANDE DE SUBVENTION PDIC 2018 –CONSEIL DEPARTEMENTAL

Programme départemental pour l'investissement sur la voie communale et rurale 20% d'un plafond fixé à 18 750 € HT.

JEUX ETANG AUX BICHES

Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territoriale pour le remplacement des 2 jeux situé à l'étang aux biches.

CONTRAT D'ASSURANCE

Pour le lot 1 Dommage aux biens : GROUPAMA pour un montant de 4 474.93 €

Pour le lot 2 Responsabilité civile : GROUPAMA pour un montant de 1 054.33 €

Pour le lot 3 Protection juridique : SMACL pour un montant de 1 383.65 €

Pour le lot 4 véhicule à moteur : SMACL pour un montant de 1 539.83 €

Pour le lot 5 Risques statutaires : GROUPAMA pour un montant de 5 831.15 €

TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT-MAINTIEN

Abonnement : 80.00 €

Consommations m3 : 2.14 €

GARANTIE EMPRUNT -BRETAGNE SUD HABITAT

L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU MORBIHAN - BRETAGNE SUD HABITAT-, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt, initialement garanti par la commune de TREDION.

SATESE– AVENANT 2

La commune adhère depuis 2007 au Service d'Appui Technique d'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE). Cette cellule apporte un appui technique et un suivi du fonctionnement des ouvrages d'épuration.

Ces missions portent sur trois types de prestations :

- * l'appui à la mise en place des équipements d'auto surveillance et la validation de l'auto surveillance.
- * l'expertise technique et le conseil pour l'exploitation des stations d'épuration.
- * la collecte des données pour la mise à jour des données départementales sur l'assainissement.

La réalisation de ces missions est reconduite pour 2019.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT –ECOLE PUBLIQUE SAINT MARTIN

Contrat d'association avec l'Ecole Saint Martin.

La participation communale pour 2018/2019 s'élève par élève à :

ETAT CIVIL

Du 1er octobre au 20 décembre 2018

Naissances

Natan ADELIS

Manon RIVOAL

Manech HARDOUIN

Mariages

Cyril LAURENT // Amel TIDADINI

Alain DÉLÉZIR // Catherine PÉRICHOT

Décès

Jean LE GRUMELEC

Jacques GICQUEL

Jean GUYOT

DECLARATIONS PREALABLES ACCORDEES D'OCTOBRE A DECEMBRE 2018

NOMS – PRENOMS	ADRESSES	OBJET
QUERE Christian	Rue de la libération	Extension d'Habitation
RONDEL René	Rue des peupliers	Clôture

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES D'OCTOBRE A DECEMBRE 2018

NOMS – PRENOMS	ADRESSES	OBJET
HUBERT FORNER	Rue des peupliers	Extension d'Habitation
GOLVAIT Béatrice	La Noé des Doués	Extension d'Habitation



- classes maternelles : 1 052.78 €
 - classes primaires : 345.39 €
- Pour infos : 126 élèves inscrits à école cette année.
- * 54 élèves en maternelle
 - * 72 élèves en primaire

MANDAT DE VENTE-LOTISSEMENT LE CLOS NEUF

Le commissionnement du mandataire serait de 4% TTC du prix de vente HT du terrain.

MANDAT DE VENTE-ANCIENNE MAIRIE

Vente de la partie restante de l'ancienne mairie, située 1 bis rue St Martin cadastrée section A n° 1604 d'une superficie de 330m². Plusieurs agences immobilières disposent d'un mandat de vente sans exclusivité pour la vente de ce bien. (Nestenn, Guy Hoquet, Authentique Immobilier). Modification du prix de vente : 35 000€ net vendeur.

DEMANDE ENTREPRISE DENOUAL- RENOUELEMENT DE LA LOCATION ESPACE SUPPLEMENTAIRE

Monsieur DENOUAL, directeur de l'entreprise DENOUAL, loue une partie des locaux de l'espace communal d'activités. Soit un local d'une surface de 1550m² depuis le 01 Avril 2017 pour un montant de 2000 € HT par mois soit 24000 € HT annuel. Il souhaite maintenir également sa location pour le local attenant de 550 m²+ le lot A ancien local Valor ouest (1450m²) jusqu'au 31 Mars 2019. Reconduction de la location de ces locaux dans les mêmes termes que le bail initial.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

ADOPTION DES STATUTS-GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLO

La nouvelle communauté d'agglomération, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, est issue de la fusion de Vannes Agglo, de Loc'h communauté et de la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys, conformément aux arrêtés préfectoraux du 26 août 2016 et du 16 novembre 2016.

Conformément à la loi NOTRe, les EPCI issus d'une fusion dispose d'un délai d'un an à compter de la fusion pour harmoniser les compétences optionnelles, et d'un délai de deux ans pour harmoniser les compétences facultatives qui seront exercées sur l'ensemble du territoire de la nouvelle agglomération. Approbation des nouveaux statuts de GMVA.

Présentation des compétences que la communauté d'agglomération exerce à titre obligatoire et celle qu'elle souhaite exercer au titre de ses compétences optionnelles et facultatives.

DEMANDE DE SUBVENTION-Fédération française de football – sécurisation des bancs de touche

Plan de financement prévisionnel

Coût de l'opération :

Equipement	2 726.67 €
T.V.A. (20%)	545.33 €
Total (T.T.C.)	3 272.00 €

Financement :

FFF Fonds d'aide football amateur Chapitre « équipement »

Financement d'installations sportives	1 363.34 €
---------------------------------------	------------

COMMUNE

Autofinancement	1 363.33 €
FCTVA	545.33 €
Total (T.T.C.) :	3 272.00 €

REHABILITATION THERMIQUE SALLE POLYVALENTE

-Avenant 1 lot 2 Plomberie/

Avenant en minoration ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre de la réhabilitation thermique de la salle polyvalente. Objet : suppression de radiateur.

Attributaire : l'Entreprise MAHE – Bande de Hauteville – 56420 PLUMELEC

Marché initial - montant :	28 082.60 € HT
Avenant n° 1 - montant :	- 403.00 € HT
Nouveau montant du marché :	27 679.60 € HT

ESTIMATION ECLAIRAGE PUBLIC-LE BOTELEAU

Mise en place de l'éclairage public impasse BOTELEAU faite par MORBIHAN ENERGIES établie sur la base des coûts moyens et sous réserves des résultats des études de détails. Le montant prévisionnel des travaux d'extension du réseau EP :

Montant prévisionnel des travaux HT :	15 000 €
4 points sur mat	
1 point sur poteau béton	
Montant estimatif à la charge de la commune :	10 500 €

TVA récupérable par la commune :	3 000 €
----------------------------------	---------

Dans l'estimation, il est prévu de reprendre un fourreau en attente, lors de l'étude une vérification sur place sera nécessaire.

TARIFS-CIMETIERE

TARIFS cimetière à compter du 01 janvier 2019

Emplacement	Tarifs
Concession 2 m ² 15 ans	96 €
Concession 2 m ² 30 ans	180 €
CAVURNES	
Achat avec fourniture de case 15 ans	280 €
Renouvellement cavurnes 15 ans	150 €
Achat avec fourniture de cavurnes 30 ans	320 €
Renouvellement de de cavurnes 30 ans	180 €

REFORME COMMISSION ELECTORALE-COMMISSION DE CONTROLE-DESIGNATION DES MEMBRES

Dans le cadre de la mise en place du répertoire électoral unique et de la réforme de la gestion des listes électorales des modifications sont apportées. Les commissions administratives restent compétentes pour la dernière révision annuelle, soit jusqu'au 09 janvier 2019. A compter de cette date, les listes électorales seront permanentes et mises à jour quotidiennement. La réforme transfère aux maires, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs et instaure un contrôle à posteriori par des commissions de contrôle créées par la loi. Les membres de la commission sont nommés pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Membres de la commission : Madame FEVRE Blandine : membre titulaire et Madame LECLAIRE Nellie : membre suppléant.

DEMANDE DE SUBVENTION APEL

Subvention exceptionnelle de 350 € à l'APEL dans le but d'organiser un spectacle pour les enfants de l'école à Noël.